

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- **MONTAGE ET PROTECTION**

Les tirages sont "sauf exception" fournis montées sous marie-louise.
Ils doivent être encadrés et protégés sous verre par l'organisateur.

- **TRANSPORT**

Aller et retour à la charge de l'organisateur.
Les tirages sont disponibles dix jour avant l'ouverture de l'exposition et doivent être rendus dans les dix jours suivant la fermeture.

- **ASSURANCE**

Clou à clou à la charge de l'organisateur.

- **DUREE DE LOCATION**

Les montants indiqués s'entendent pour un mois de location, sur un seul et même site. Un forfait peut être étudié pour toute exposition de longue durée.

- **PROMOTION DES EXPOSITIONS**

Des éléments peuvent être fournis pour la réalisation d'un catalogue, d'une affichette ou pour annonce dans la presse régionale.
Le copyright du photographe devra impérativement être mentionné sur tout support de communication directement lié à la promotion de l'exposition.

- **PARTICIPATION DU PHOTOGRAPHE**

La participation du photographe peut être envisagée à l'occasion du vernissage.
Frais de déplacement et de séjour à la charge de l'organisateur.

- **CONDITION DE REGLEMENT**

Les montants sont indiqués hors taxes. T.V.A. de 19,6 % en sus.

- Pour toutes conditions particulières, veuillez me contacter.